

2025-01

SEANCE DU 15 AVRIL 2025

**DÉPARTEMENT DU TARN
ET GARONNE****Arrondissement de
Montauban****CCAS DE BESSENS**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quinze avril, dix-sept heures, le conseil d'administration du CCAS s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Président.

Étaient présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Laetitia LAFORGUE, Vanessa DE CORTE, Jérôme FABRIS, Gilles CABOT, Geneviève RAYNAL, Christian BERTOINA, Daniel BALAT, Annie GOUZE, Brigitte MOT.

Étaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Séverine MONTANARO-WIECZORECK, Audrey GRANIOU, Marjorie CIRRODDE, Emmanuelle TOURNAY, Cécile LAFONTAINE, Luciano ARNOLDO.

Convocation : 02/04/2025

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 16, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Laetitia LAFORGUE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il-elle a accepté.

Délibération n°2025-01 : Approbation du Compte de Gestion 2024 du CCAS*Rapporteur : Monsieur le Président***Exposé :**

Le Service de Gestion Comptable de Moissac a adressé le compte de gestion de l'année 2024 du budget du CCAS de Bessens.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les opérations sont justifiées ;

Le Conseil d'Administration statuant sur :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- L'exécution du budget du CCAS pour l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- La comptabilité des valeurs inactives ;

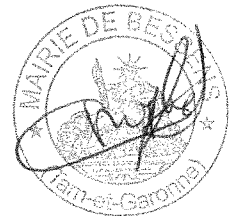
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 10 voix « pour » :

DÉCLARE que le compte de gestion du budget du CCAS dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait à Bessens, le 15/04/2025

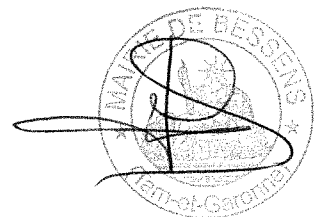
Le Maire,

Adrien RAPHET



La Secrétaire de séance,

Laetitia LAFORGUE



Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le :

18 AVR. 2025

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le :

18 AVR. 2025